

N° 153 /ANRAC

Rabat le 20.FEV.2024.

DECISION  
Appel à candidature

## LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES RELATIVES AU CANNABIS ;

- Vu le dahir n°1-21-59 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021) portant promulgation de la loi n°13-21 relative aux usages licites du cannabis, notamment l'article 31 ;
- Vu le dahir n° 1-23-72 du 9 rabii II 1445 (25 octobre 2023) portant nomination de Monsieur Mohammed EL GUERROUJ, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

## DECIDE

**Article 1 :** L'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Chef de la Division des Affaires Juridiques**.

**Article 2 :** L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats ayant exercé dans les Administrations de l'Etat ou dans les Etablissements Publics ou dans le secteur privé et remplissant les conditions ci-après :

- Ayant un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Master, ou Master spécialisé dans le domaine des sciences Juridiques, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées, minimum 5 ans dans les Administrations de l'Etat, dans les Etablissements publics, ou dans le secteur privé ;
- Avoir occupé un poste de responsabilité (minimum chef de service ou équivalent) ;
- Avoir une expérience dans le domaine des affaires Juridiques.

**Article 3 :** Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

**Article 4 :** Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir (Diplôme et attestation de travail justifiant l'expérience demandée) ;
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

**Article 5 :** Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) exemplaires au bureau d'ordre de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ou envoyé à l'adresse suivante : 59 Rue Oued Melouiya, Agdal, Rabat, au plus tard le **15 Mars 2024 à 16h30mn**.

**Article 6 :** La présente décision sera publiée sur les portails de l'ANRAC ([www.anrac.gov.ma](http://www.anrac.gov.ma)) et de l'Emploi Public ([www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)).

**Article 7 :** La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ANRAC.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale  
de Réglementation des Activités relatives  
au Cannabis

Signé : Mohammed El GUERROU